

Un an de prison pour avoir frappé un cycliste

Le chauffeur d'un camion-benne avait sciemment renversé puis frappé un cycliste, qui avait filmé la scène, le 11 janvier en Charente-Maritime. Il a été condamné, hier

Philippe Ménard
p.menard@sudouest.fr

Cyclotouristes en tenue flashy en soutien et grappe de caméras sur les marches du palais de justice de Saintes (17), hier. L'association Mon vélo est une vie a réussi son coup : donner un retentissement national à une affaire jugée par le tribunal correctionnel. Le mardi 11 janvier, un cycliste croise un camion-benne sur une route de campagne dénudée à Semussac, près de Royan (17). Il fait un geste pour demander au chauffeur de ralentir, qui y voit un doigt d'honneur. Le conducteur fait demi-tour, furieux.

« J'ai reconnu le bruit de la benne. J'étais tout seul, je ne pouvais pas me sauver. J'ai eu l'idée de déclencher ma caméra », raconte la victime à la barre. Les images sont terribles. On voit le camion se rabattre, envoyant valdinguer le vélo. Le chauffeur surgit. « Je vais te mettre une branlée »,

« C'est la première fois qu'on a une preuve de cette qualité dans le dossier »

crie-t-il, passant à l'acte, accompagné de son fils. Le nez et deux doigts cassés, le cycliste reste traumatisé. « J'ai eu trop peur. La confiance a disparu. Pour l'instant, j'ai du mal à reprendre une normale. Je ne me déplace plus seul. »

Un prévenu dans le déni

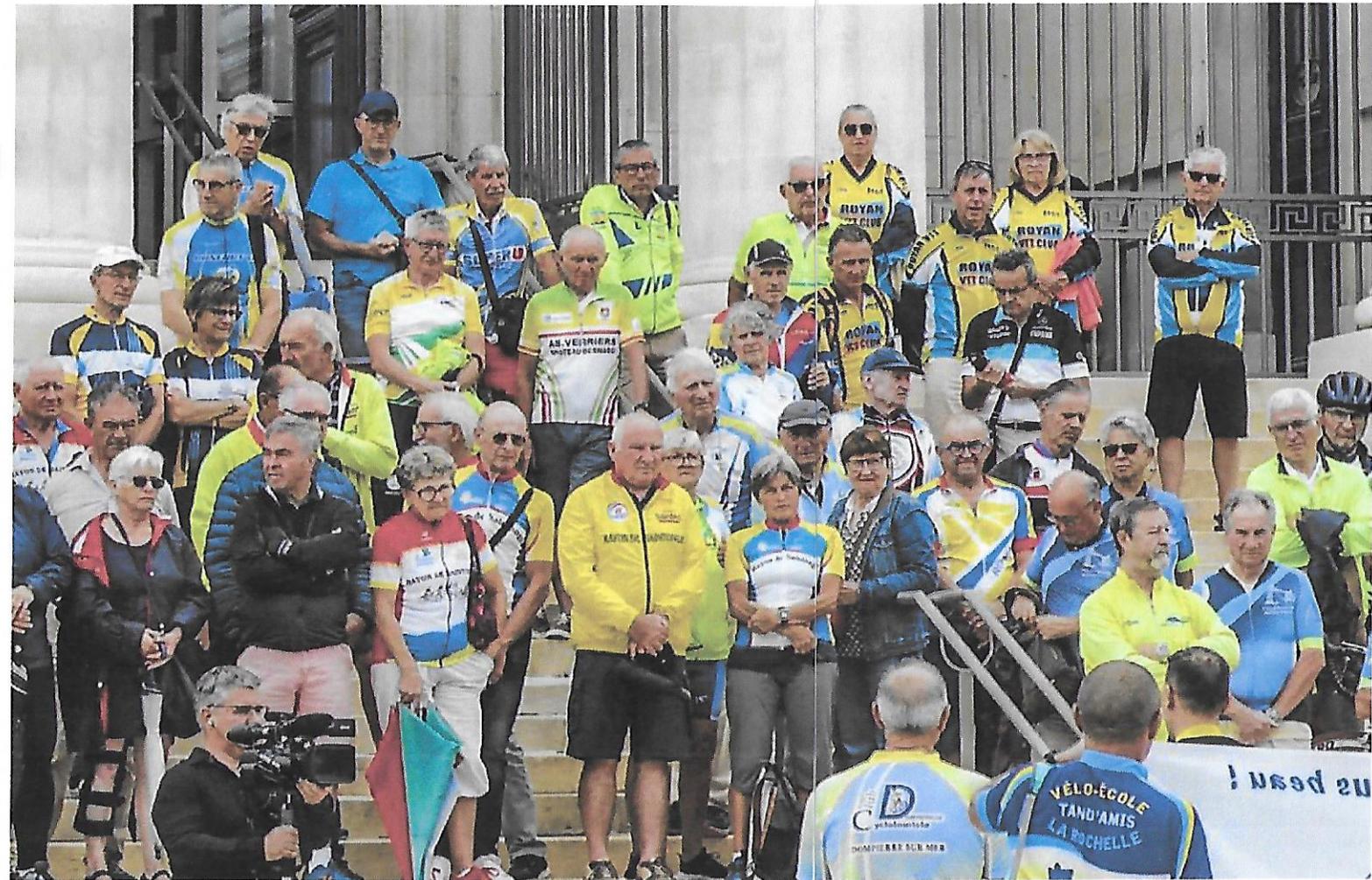
Le chauffeur, Christophe Denis, maintient avoir vu rouge à cause d'un doigt d'honneur. « Vous n'allez pas mettre une branlée à chaque conduc-

AU SOUTIEN

Le comité départemental de cyclotourisme a fourni les troupes. « Je ne connais pas une personne pour qui il ne s'est pas passé quelque chose. On est de moins en moins en sécurité sur les routes. Cela s'est aggravé depuis deux ans », confie le président, André Labetoulle. En coulisse, chacun a une anecdote effrayante à relater, à l'image de ce groupe du Club cyclo de Gémouzac (17), qui a vu une moto se rabattre trop tôt lors d'une virée à Mornac-sur-Seudre (17), en avril. Résultat, « deux bassins de cassés et une personne qui doit se faire opérer du bas-ventre ». La Fédération française de cyclotourisme a envoyé sa secrétaire générale, Claude Hélène Yvard-Guermorpréz. Elle prône un module de sensibilisation lors de l'apprentissage de la conduite, des « aménagements routiers conformes » et des peines « exemplaires ». Une exemplarité que les cyclotouristes disent devoir s'appliquer également à eux-mêmes.

teur ? » interroge le président. « Je suis d'accord avec vous, il faut faire du social », rétorque le prévenu, qui se présente comme un bon père, travailleur, conducteur sans accrocs. S'il a été violent, c'est parce que le cycliste « se cramponnait à la jambe de mon fils ».

Le président, Pierre Martello, s'agace de ses « mensonges » et ses revirements. Face aux gendarmes venus le placer en garde à vue, il s'était posé en victime, assurant que le cycliste avait « foncé tête baissée comme un taureau sur mon fils », que c'était « un barjot qui cherche à gagner de l'argent ». Face aux images, il maintient : « Je suis formel, je n'ai pas tou-



Les cyclotouristes devant le tribunal de Saintes, hier. JEAN-CHRISTOPHE SOUNALET/SUD OUEST

ché le vélo ». S'il finit par exprimer quelques « regrets », il n'a pas un mot pour la victime.

« Prise de conscience »

« Ce procès est emblématique. C'est la première fois qu'on a une preuve de cette qualité dans le dossier. D'habitude, c'est parole contre parole », relève M^e Benezra, présidente de la commission juridique de Mon

vélo est une vie. L'association n'a pas pu se porter partie civile, mais elle soutient la victime, qui lui avait transmis sa vidéo.

« Je suis toujours gêné par les procédures qu'on qualifie d'emblématiques », répond M^e François Drageon pour la défense. Il admet les coups, pas ce qui s'est passé juste avant. « Il a dû tomber pour évi-

ter un choc. » Le parquet maintient la qualification de « violences volontaires avec ITT supérieure à huit jours [en l'occurrence trente jours] en réunion avec arme par destination ». « Il y a un zéro évolution », déplore Anne Couplan, qui requiert trois ans de prison dont deux ans avec sursis probatoire, l'annulation du permis avec interdiction de le repasser

pendant deux ans, et diverses obligations de soins. Le tribunal la suit dans sa décision. « L'examen scrupuleux de la vidéo nous a convaincus du caractère intentionnel des violences », tranche Pierre Martello.

M^e Benezra se réjouit d'une décision qui doit « nous aider à combattre le déni de certains automobilistes. Grâce à la caméra, on a réussi à montrer l'intention de renverser le cy-

cliste. D'habitude, les peines sont assez faibles. Là, on a de la prison ferme. » « Quand la juridiction a les moyens, elle applique les sanctions qui correspondent à l'infraction. On a pu montrer la violence qu'on vit au quotidien. À partir d'aujourd'hui, il y a une vraie prise de conscience de la justice et j'espère aussi des automobilistes », retient Teodoro Bartuccio, président de Mon vélo est une vie.